

Cet exemple, imité partout, ajoute Monseigneur Gieure, amènerait un renouvellement aussi prompt qu'efficace dans toutes les paroisses de ce diocèse. Aussi, avons nous le dessein d'instituer parmi nous l'œuvre si belle, si bienfaisante des Prêtres-Adorateurs. Elle existe dans la plupart des diocèses du monde entier ; des centaines d'évêques, des milliers de prêtres ont donné leur adhésion et leur nom à cette œuvre. Nous avons appris avec bonheur que parmi les prêtres-adorateurs un grand nombre ont organisé avec succès l'heure hebdomadaire d'adoration avec leurs paroissiens. Avec une organisation diocésaine l'œuvre se généralisera."

Ligue Sacerdotale de la Communion

UNE QUESTION

Q. Je ne puis conseiller ici la communion fréquente ou quotidienne qu'à très peu de personnes : mes paroissiens sont, hélas ! trop éloignés des sacrements. Pourriez-vous me suggérer comment je devrais m'y prendre pour travailler dans le sens de la Ligue ?

R. Nous ne saurions mieux faire que de vous remettre sous les yeux une instruction de saint Charles Borromée, dont l'autorité est très grande dans la question de la communion fréquente, précisément parce qu'il connut très bien l'intention du concile de Trente. Dans les Actes de l'Eglise de Milan, il donne les ordres et les conseils suivants :

“ Ad saluberrimum igitur hujus sacramenti frequenter sumendi usum Parochus fideles cohortabitur, atque excitabit nascentis Ecclesiæ institutis ac exemplis et sanctorum Patrum omnium consentiente doctrina, ut ex Catechismo romano discere poterit, et sententia œcumenicæ Synodi Tridentinæ : quæ optaret quidem fideles in singulis missis non solum spirituali affectu, sed sacramentali etiam Eucharistiæ perceptione communicare. Curabit certe, ut præter Paschatis communionem, quæ Ecclesiæ præcepto necessaria est, saltem in